



## Bons de capitalisation

-----  
Par CRICRI2491

Bonjour

J'ai acquit une maison conjointement avec mon compagnon en 2014. Nous ne sommes donc pas mariés ni pacsés. En cas de décès, quelle part reviendrait à mes 2 enfants issus d'un premier mariage? et sous quelles conditions ?

Dois je faire un testament et désigner un exécuteur testamentaire en l'occurrence mon fils?

avec mes remerciements

bien cordialement

C BEAUCOURT